

# ACTU SANTE TRAVAIL

N° 9, octobre 2016

**Rappels des textes réglementaires [JORF, JOUE, Sénat, ...] : page 2**

**Le tweet du mois : page 4**

**Les brèves : page 5**

**Rapports et études : page 8**

**Sur le web : page 9**

**Congrès, conférences, journées médecine du travail : page 9**

**La boîte à outils : page 11**

**Humour : page 13**

## Extraits du Journal Officiel de la République Française

15/09/2016

- [Arrêté du 14 septembre 2016](#) déterminant des dispositions de **lutte** transitoires contre **l'influenza aviaire hautement pathogène**.

16/09/2016

- [Arrêté du 8 septembre 2016](#) portant classement sur les **listes des substances vénéneuses**.

20/09/2016 (sécurité routière)

- [Décret n° 2016-1232 du 19 septembre 2016](#) relatif à **l'obligation de porter des gants** pour les conducteurs et les passagers de motocyclette, de tricycle à moteur, de quadricycle à moteur ou de cyclomoteur.
- [Arrêté du 19 septembre 2016](#) relatif aux **caractéristiques des gants** portés par les conducteurs et les passagers de motocyclette, de tricycle à moteur, de quadricycle à moteur ou de cyclomoteur.

22/09/2016

- [Avis](#) aux fabricants, importateurs, distributeurs, vendeurs, loueurs et utilisateurs de **déchiqueteuses à goulotte horizontale ou quasi-horizontale et à chargement manuel**.

23/09/2016

- [Arrêté du 26 août 2016](#) portant abrogation d'un arrêté d'extension de dispositions générales de **prévention des risques professionnels** élaboré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

## Extraits du Journal Officiel de l'Union Européenne

09/09/2016

- [Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2006/42/CE](#) du Parlement européen et du Conseil relative aux **machines** et modifiant la directive 95/16/CE (refonte) (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union) Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.
- [Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 89/686/CEE du Conseil](#) concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux **équipements de protection individuelle** (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union) Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

14/09/2016

- [Résumé des décisions de la Commission européenne relatives à des autorisations d'utilisation de substances](#) énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) n° 1907/2006] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

21/09/2016

- [Règlement \(UE\) 2016/1688 de la Commission du 20 septembre 2016](#) modifiant l'annexe VII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**), en ce qui concerne **la sensibilisation cutanée** (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

**27/09/2016**

[Résolution du Parlement européen du 20 mai 2015](#) sur la directive déléguée de la Commission du 30 janvier 2015 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique, l'annexe III de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne une **exemption relative au cadmium dans les applications d'éclairage général et d'éclairage d'écrans** (C(2015)00383 — 2015/2542(DEA)).

## Parlement européen

**Texte adopté le 15/09/2016 en application de la directive sur l'égalité en matière d'emploi :**

- [Lire le texte dans sa totalité](#)

### **Extrait :**

57. salue le programme de travail des partenaires sociaux européens pour la période 2015-2017 consacré au vieillissement actif ; demande aux partenaires sociaux de traiter en profondeur les problèmes liés à la discrimination lié à l'âge, la formation pour adultes, la santé et la sécurité au travail ainsi que la réconciliation entre vie professionnelle et vie privée pour créer un cadre de travail européen qui soutient l'employabilité et la santé de tous les travailleurs ;

58. souligne que des statistiques fiables sur la situation des personnes âgées et les changements démographiques sont nécessaires pour développer des stratégies de vieillissement actif mieux ciblées et efficaces ; invite la Commission à assurer une collecte de données complètes et de haut niveau qualitatif sur la situation sociétale des personnes âgées, leur santé, leurs droits et leur niveau de vie ;

59. fait observer que le fait d'encourager les environnements adaptés aux personnes âgées est un outil essentiel pour soutenir les travailleurs et les demandeurs d'emploi âgés et favoriser des sociétés inclusives où règne l'égalité des chances pour tous ; se félicite, à cet égard, du projet géré conjointement par la Commission et l'OMS visant à adapter au contexte européen le "Guide mondial des villes-amies des aînés" de l'OMS ;

60. salue la campagne 'Être bien sur les lieux de travail quel que soit l'âge' menée par l'EU-OSHA ; souligne l'importance d'une législation en matière de santé et sécurité au travail et de primes pour les sociétés qui adoptent des méthodes préventives, demande que la campagne prévoie un programme d'envergure destiné aux entreprises de toutes tailles ;

## Direction générale des collectivités locales

**Mise en œuvre de la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux dits « réglementés » :** *Direction Générale des Collectivités Locales - 16/09/2016*

- [Télécharger la note d'information du 07/09/2016.](#)
- Pour rappel, cette note d'information fait suite au [décret n° 2016-1070](#) du 03/08/2016.

## Jurisprudence

**Si la sécurité au travail n'est pas optimale, le salarié qui exerce son droit de retrait, peut-il repartir chez lui ?** L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point en s'appuyant sur la jurisprudence existante. *ISTNF, le 16/09/2016.*

- [Lire l'article.](#)

**La visite médicale organisée à la seule initiative du médecin du travail ne peut être qualifiée de visite de reprise :** *ISTNF - 12/09/2016.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 14-16886 du 14/06/2016](#)

**Travaux temporaires en hauteur - Les dispositifs de protection collective n'ont à être permanents et intégrés :** A fait une exacte application de l'article R. 4323-59 du Code du travail la cour d'appel qui a retenu que les acteurs de la construction ont le choix du système à mettre en œuvre pour la prévention des chutes à l'occasion de travaux temporaires en hauteur, entre des garde-corps intégrés ou fixés de manière sûre, rigides et d'une résistance appropriée, placés à une hauteur comprise entre 1 mètre et 1,10 mètre, et tout autre moyen assurant une sécurité équivalente, de sorte qu'aucune obligation ne pèse sur eux d'installer des garde-corps permanents et intégrés. *Liaisons Sociales -27/09/2016.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 14-20141 du 14/09/2016](#)

## Le tweet du mois



**Préventica**

@Preventica



Abonné

Pour un fil d'actu **#top** sur la santé au travail  
en **#Limousin**, **#FF @STL\_87** !  
Bientôt 400 abonnés!



C'est fait le **19 septembre 2016** : **401 followers** !

Work in progress...

### **THESE : Conditions de travail et état de santé physique et psychique du personnel non médical des établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

Le personnel non médical des Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est exposé à des contraintes physiques et psychiques élevées du fait de la prise en charge de résidents de plus en plus dépendants et polyopathologiques. Notre démarche de recherche s'appuie sur le modèle de santé publique de Green et Kreuter. Il s'agit de préciser l'état de santé physique et psychique du personnel (diagnostic épidémiologique) et d'explorer les conditions de travail perçues par les salariés (diagnostic comportemental et environnemental). *Carole Pelissier. Santé publique et épidémiologie. Université Claude Bernard Lyon 1, 2015.*

- [Consulter le document. \[127 pages\].](#)

**Charge mentale au travail, l'essentiel :** Dans son travail, l'opérateur supporte une charge physique et mentale. Si la charge physique est assez facile à définir et à mesurer, il n'en est pas de même pour la charge mentale pour laquelle interviennent de multiples facteurs et leurs interactions qui rendent difficiles l'appréciation objective des exigences et des pressions psychologiques exercées sur le psychisme du travailleur. L'excès de charge mentale génère des conditions de travail stressantes, responsables de risques psychosomatiques. *Officiel Prévention, 2013.*

- [Consulter le dossier.](#)

**ITW : "Le droit à la déconnexion au travail ne va pas assez loin".** La Loi travail introduit un "droit à la déconnexion" pour les salariés. Qu'en pense Jean-Claude Delgenes, directeur général du cabinet Technologia, spécialiste de la santé au travail ? *Challenges.fr, le 05/09/2016.*

- [Lire l'article.](#)

**Les intérimaires, premières victimes des accidents du travail :** Les intérimaires paient un lourd tribut en matière d'accidents du travail. Obligés d'être opérationnels le plus rapidement possible, de changer de poste régulièrement et d'accepter toutes les missions sous peine de ne plus être appelés, ils sont les principales victimes du manque de sécurité. Une situation entretenue par les entreprises utilisatrices qui ne mettent pas – ou peu – la main à la poche en cas d'accident. *Explications. Novethic, le 05/09/2016.*

- [Lire l'article.](#)

### **Signature d'un accord cadre de partenariat entre l'Anact et l'INRS :**

L'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) et l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) viennent de signer un accord-cadre de partenariat pour formaliser leurs coopérations et tirer parti de leurs complémentarités. Cet accord est valable pour une durée de trois ans. *INRS, le 05/09/2016.*

- [Lire l'article.](#)

### **TMS : Développement des connaissances sur les problèmes liés à l'épaule.**

Les atteintes musculosquelettiques de l'épaule constituent un problème important dans la population générale, et particulièrement chez les travailleurs. Ce type d'atteintes n'affecte pas seulement le statut fonctionnel de l'épaule, mais aussi la qualité de vie. Chez les travailleurs, il peut entraîner de l'absentéisme et des pertes de productivité. Les travailleurs effectuant des tâches avec les bras au-dessus des épaules ou des tâches répétitives présentent un risque plus important de développer une lésion à l'épaule, particulièrement une atteinte de la coiffe des rotateurs. *IRSST, le 07/09/2016.*

- [Lire le dossier de l'IRSST.](#) (vidéos, articles, méthodes, résultats).

### **Les incivilités dans le monde du travail :**

L'incivilité n'est définie dans aucun texte juridique. Elle correspond à un manque de respect, un manque de courtoisie, de politesse ou un comportement qui enfreint manifestement les règles de la vie sociale. Dans le monde du travail, beaucoup de travailleurs en contact avec le public sont victimes d'incivilités. Retour sur une enquête réalisée en 2015. *Atousanté, le 11/09/2016.*

- [Lire l'article](#)
- [Consulter l'enquête.](#) [16 pages].

### **Visite médicale d'embauche : elle ne sera bientôt plus automatique.**

Pour alléger les services de santé au travail, la loi travail prévoit que les nouveaux salariés recrutés ne passeront plus forcément une visite médicale d'embauche. Le rythme des visites périodiques va également ralentir. Des décrets d'application sont toutefois nécessaires pour que ces nouveautés entrent en vigueur. *Tissot, 12/09/2016.*

- [Lire l'article.](#)

**La responsabilité de l'employeur en matière de burn-out :** Si le droit du travail ne connaît pas la notion d'épuisement professionnel, les tribunaux eux, ont fait évoluer la jurisprudence sur cette question autour de l'obligation de sécurité de l'employeur. *Juritravail* le 13/09/2016.

- [Lire l'article.](#)
- Sur le même sujet, lire aussi : [Salariés en situation de burn-out, quels sont les recours ?](#) *Village de la justice*, septembre 2016.

**Loi travail / Note juridique du CISME :** Ce document est une note intermédiaire permettant d'identifier les nouvelles dispositions issues de la loi Travail. La partie réglementaire sera déterminante et permettra de développer des commentaires. Dans l'attente, ceux-ci sont volontairement limités. *CISME*, le 13/09/2016.

- [Consulter le document.](#)

**Les chirurgiens-dentistes particulièrement exposés aux TMS.** Opérer au fauteuil demande de la patience, de la minutie... mais surtout du tonus musculaire et une bonne dose de résistance à l'effort. En effet, rester immobile, quasi figé dans des postures sombres toutes inconfortables est bien souvent éprouvant pour le corps et l'esprit des praticiens. À tel point qu'il n'est pas rare que des micro-traumatismes apparaissent à répétition dans les tissus osseux, les ligaments, les articulations, les nerfs ou les tissus musculaires de certains chirurgiens-dentistes. *Le fil dentaire.com*, le 13/09/2016.

- [Lire l'article.](#)

**Document unique : classé sans suite.** Même si les arrêts de travail ne sont pas aussi nombreux et fréquents dans toutes les entreprises, s'ils ne touchent pas toutes les catégories de salariés de manière homogène et s'ils sont plus répandus dans certains secteurs, la prévention des risques au travail devrait se généraliser. Or, le « **document unique** », contenant des actions de prévention découlant du rapport d'évaluation des risques, **est encore largement sous-exploité.** *Editions Tissot*, le 14/09/2016.

- [Lire l'article.](#)

**Travail de nuit : que change la Loi Travail ? :**

La Loi Travail du 8 août 2016 modifie considérablement la réglementation applicable au travail de nuit. Mise en place du travail de nuit, durée du travail de nuit, suivi médical du travailleur ou encore rémunération, les conditions d'exercice du travail de nuit changent. Afin d'éviter le moindre faux pas et préserver la santé des travailleurs de nuit, il est nécessaire de connaître les nouvelles règles applicables. *Juritravail*, le 14/09/2016.

- [Lire l'article.](#)

**La santé au travail des chercheurs : sous tension entre subjectivité et objectivité.**

Les résultats de recherche que présente Marc Guyon, chercheur, témoignent au sein du secteur de la recherche scientifique d'une forme de souffrance face à un contrôle non seulement rigoureux mais de plus en plus « comptable », et face à une organisation du travail désormais entièrement orientée par l'optimisation des ressources et de la production du système scientifique, et qui l'emporteraient même sur la créativité. Les résultats font ressortir aussi l'absence de plus en plus marquée de prise en compte des dimensions subjectives et sociales du travailler. *Acfas*, le 15 septembre 2016.

- [Lire l'article.](#)

**Pénibilité au travail, le point sur la situation.**

Six facteurs entrés en application le 1er juillet 2016, parution d'une instruction ministérielle en juin, référentiels de branche pas encore publiés : tout ce qu'il faut savoir sur les nouvelles obligations des employeurs liées à la pénibilité. *Bureau Véritas*, septembre 2016.

- [Lire l'article.](#)

**Éléments de diagnostic de santé au travail en ALPC : contexte socio-économique, accidents du travail et maladies professionnelles.**

Dns le cadre de l'élaboration du Plan Régional Santé Travail (PRST), la DIRECCTE ALPC vient de publier un document présentant des éléments de diagnostic sur la population salariée et les risques professionnels, au travers de l'étude des accidents du travail et des maladies professionnelles reconnues. Après une présentation de certains grands traits du contexte socio-économique de la région, les statistiques sur la sinistralité au travail sont analysées au regard des caractéristiques du tissu économique et de la population salariée sur le champ du régime général et agricole. *Dirreccte ALPC*, le 19/09/2016.

- [Consulter le document.](#)

**Nouvel accord-cadre sur la santé et la sécurité au travail dans le secteur de la coiffure.** Coiffure EU et UNI Europa Hair & Beauty ont signé un [nouvel accord-cadre](#) sur la santé et la sécurité au travail. Celui-ci est une version retravaillée de l'accord de 2012. *Eurogip, le 20/09/2016.*

- [Lire l'article](#)

**Repérage de l'amiante avant travaux : nouvelle obligation de la Loi travail.** La Loi Travail du 8 août 2016 crée une nouvelle obligation en matière d'amiante, celle pour le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles par nature ou par destination, d'équipements, de matériels ou d'articles, d'effectuer un repérage de la présence d'amiante, préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante. *Juritravail, le 20/09/2016.*

- [Lire l'article.](#)

**Esthéticiennes: souffrir pour rendre belle :** La plupart des 31 500 esthéticiennes salariées exercent dans des TPE, les autres dans des enseignes aux politiques RH peu structurées. La profession souffre de conditions de travail très dégradées. Et même parfois dangereuses pour la santé. *Wk-RH, le 20/09/2016.*

- [Lire l'article.](#)

**Station debout prolongée et manutention de charges, manipulation de diables, températures froides, bruit : sont-ils des risques professionnels concernés par la liste prévue par le Code du Travail en cas de grossesse ?** Le Code du travail prévoit une liste précise et détaillée des risques professionnels pour lesquels il y a contre-indication de maintien au poste de travail pour une femme enceinte. *ISTNF, le 23/09/2016.*

- [Lire l'analyse de l'équipe juridique de l'ISTNF.](#)

**L'exposition des français à la radioactivité en hausse :** La dose moyenne annuelle a enregistré une hausse de 30% entre 2006 et 2012, en partie à cause de l'augmentation de certains actes médicaux. *Lefigaro.fr, le 27/09/2015.*

- [Lire l'article.](#)

**VIDEO /Loi Travail : le volet santé au travail analysé par des experts.** Suivi médical des salariés, réforme du régime de l'inaptitude, modification du cadre de l'obligation de reclassement... La Loi El Khomri du 8 août 2016 change plusieurs aspects du système de santé au travail en France. Explications et analyses de Sophie Fantoni-Quinton. Vidéo réalisée par David Giraud lors d'une Conférence Liaisons Sociales sur la loi Travail organisée le 21 septembre 2016 à Paris. *Actualités du droit, le 27/09/2016.*

- [Voir la vidéo.](#)

**Evaluation des risques sanitaires liés au travail de nuit :** Il est communément admis que le travail de nuit ou le travail posté ont des effets délétères sur la santé, oui mais « en vrai » lesquels ? *Istnf.fr, le 27/09/2016.*

- [Lire la synthèse.](#)

**Les violences en santé - Un meilleur accompagnement des professionnels et des patients :** L'observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS) recueille depuis 2005, sur la base du volontariat, les signalements de faits de violence commis au sein d'établissements de santé. Afin de prévenir ces actes de violence, l'observatoire élabore et diffuse des outils et des bonnes pratiques, et encourage la coordination des acteurs de terrain. *Ministère des Affaires Sociales et de la Santé - Mise à jour 30/08/2016.*

- [Lire le dossier](#)

**INVS/Santé publique : Point épidémiologique**

- [Surveillance sanitaire en Auvergne et Rhône-Alpes. Point épidémiologique au 23 septembre 2016.](#)

### **Dans quels contextes les comportements sexistes au travail sont-ils le plus fréquent ?**

35 % des actifs occupés signalent avoir subi un comportement hostile dans le cadre de leur travail au cours des 12 derniers mois. Parmi les victimes, plus d'une femme sur cinq indique avoir subi ce comportement à cause de son sexe, contre moins d'un homme sur vingt. Ce sont donc 8 % des femmes et 1 % des hommes qui déclarent avoir subi un comportement sexiste au travail. Les comportements à caractère sexiste sont moins fréquemment associés à des dysfonctionnements de l'organisation du travail que les comportements hostiles en général. Ils sont plus nombreux pour les femmes qui occupent des postes de travail plus fréquemment occupés par des hommes. *DARES, 08/09/2016*

- [Dares Analyses 2016-046 - Dans quels contextes les comportements sexistes au travail sont-ils le plus fréquent ?](#)
- [Données à télécharger - Dans quels contextes les comportements sexistes au travail sont-ils le plus fréquent ?](#)

### **En savoir plus :**

- [Sensibilisation sur les violences sexuelles et sexistes sur le lieu de travail](#), Guéret, 7 juin 2016
- [Télécharger la brochure](#)

**BTP/ Document unique** : Quinze ans après la création du **document unique**, l'OPPBTP a étudié la façon dont les entreprises du BTP se l'étaient approprié. Une enquête riche d'enseignements qui fait apparaître une déconnexion entre l'obligation réglementaire et la mise en place d'actions de prévention formalisées. Combien d'entreprises du BTP ont réalisé leur document unique d'évaluation des risques (DUER) ? Quelles sont leurs motivations ? L'ont-elles associé à un plan d'action ? Quels sont les freins éventuels ? C'est à ces questions que l'OPPBTP a souhaité répondre au travers d'une **étude menée de février à mars dernier** avec l'institut Viavoice.

- [Consulter les résultats, infographies.](#)

### **Étude qualitative sur les conditions de travail dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes**

S'interroger sur les conditions de travail des professionnels soignants en EHPAD conduit d'abord à prendre la mesure de la diversité de situations que ce sujet recouvre : diversité des métiers soignants ou des professionnels faisant fonction de soignants – infirmiers diplômés d'État (IDE), aides-soignants (AS), aides médico- psychologiques (AMP), auxiliaires de vie sociale (AVS), agents de service hospitalier (ASH) ; diversité des statuts des établissements – EHPAD public hospitalier ou non-hospitalier, EHPAD privé à but non lucratif (associatif ou mutualiste), EHPAD privé à but lucratif ; mais aussi diversité des organisations et des modes de fonctionnement. Pourtant, au-delà de ces différences, il s'agit aussi de mettre en lumière la grande unité dans les témoignages des professionnels et de voir ainsi se dessiner les contours d'une identité professionnelle forte, construite autour de métiers dont la pénibilité n'est pas dissimulée, mais souvent dépassée par un engagement individuel et des gratifications multiples (issues de la relation privilégiée aux usagers, aux familles, aux collègues, à l'établissement). *DREES, le 22/09/2016.*

- [Télécharger le document](#) [86 pages].

### **La radioprotection des travailleurs : Exposition professionnelle aux rayonnements ionisants en France (Bilan 2015)**

Le bilan de la surveillance des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants concerne tous les secteurs d'activité soumis à un régime d'autorisation ou de déclaration (industrie nucléaire, industrie non nucléaire, applications médicales et vétérinaires, recherche) ainsi que les travailleurs de la défense et ceux exposés à des sources de radioactivité naturelle sur leur lieu de travail. *IRSN, septembre 2016.*

- [Télécharger le rapport](#) [130 pages]
- [Télécharger l'infographie avec les chiffres-clés à retenir.](#)



**Mise au point d'indicateurs nationaux de surveillance des accidents de circulation routière liés au travail - Étude exploratoire à partir des données enregistrées par les forces de l'ordre, comparaison avec les indicateurs construits avec les données des régimes de sécurité sociale, et sélection d'une liste d'indicateurs pertinents à produire régulièrement sur ce champ** : Ce rapport, qui vient compléter les résultats du premier rapport d'avril 2014 (Mise au point d'indicateurs nationaux issus des données des régimes de sécurité sociale) vise un triple objectif :

- 1) Mettre en regard les indicateurs de surveillance épidémiologique des accidents de circulation liés au travail de la précédente étude (données des régimes de sécurité sociale) avec les mêmes indicateurs calculés avec les données des forces de l'ordre ;
- 2) Présenter des indicateurs complémentaires à partir des données des forces de l'ordre (indicateurs non calculables avec les données de la sécurité sociale) ;
- 3) Sélectionner une liste d'indicateurs pertinents parmi l'ensemble des indicateurs issus des deux sources dans le but de produire et d'analyser désormais périodiquement et sur des années récentes une liste d'indicateurs de surveillance de ce risque professionnel.

Université Claude Bernard-Lyon - IFSTTAR - Santé Publique France.

- [Télécharger le rapport](#) [76 pages]
- [Télécharger la synthèse](#) [8 pages]

## Sur le web

**La lettre d'information de l'INERIS** est en ligne, septembre 2016.

- [Télécharger le document.](#)

**Solub** - Un site internet sur la substitution des solvants en milieu de travail : *IRSST, 2016.*

- [Accéder au site](#)
- [Voir les fiches de substitution par utilisation](#)

**Pro.tabac-info-service - Un site internet pour les professionnels de santé** : Tabac info service met à disposition des outils de consultation et des documents patients pour conseiller et aider les patients fumeurs dans leur démarche d'arrêt. *Ministère des Affaires Sociales et de la Santé - Assurance Maladie - Santé Publique France - 09/2016.*

- [Accéder au site internet](#)

**Outils de recherche en toxicologie et phytosanitaire, FDS & CMR & Substitution** : Ces pages ont été créées et mises à jour par santé-travail-Paca.

- [Accéder au site internet.](#)

## Congrès, conférences, journées médecine du travail

**Le Limousin : terre agricole, forestière et de migrations.** 21ème Colloque sur le Contrôle Épidémiologique des Maladies Infectieuses (CEMI 21) - 20 mai 2016, AUBUSSON - Compte rendu : Docteur Brigitte BIARDEAU. *ACMS, mai 2016.*

- [Introduction](#)
- [Session « Migrations et Tuberculose »](#)
- [Session « Pathologies infectieuses régionales »](#)
- [Que retenir de cette journée ?](#)

**Reprise après cancer, douleur chronique et travail** : la Société de médecine et de santé au travail Dauphiné-Savoie propose une restitution des présentations proposées le 10 juin 2016 à Annecy-le-Vieux :

- Le point sur les différents axes de prise en charge et les traitements (Pr Mireille MOUSSEAU, Responsable du service Oncologie médicale et maladies du sang, CHU Grenoble-Alpes) [Présentation](#).
- Le cancer du sein au stade local, Impact sur la vie quotidienne et professionnelle (Pr Mireille MOUSSEAU, Responsable du service Oncologie médicale et maladies du sang, CHU Grenoble-Alpes) [Présentation](#) :
- Témoignage d'une patiente sur son parcours de soins : Sophie DOUTRELEAU, médecin du travail, La Poste, Grenoble [Présentation](#).
- L'activité physique au cœur du projet thérapeutique en Onco-hématologie. Quelles modalités ? (Dr Jean PONARD, médecin du sport, consultant Activités-Santé) [Présentation](#).
- Actions de maintien en emploi des travailleurs concernés par des maladies chroniques évolutives. (Michael GOETZ, Directeur ARACT Aquitaine) [Présentation](#).
- Film reportage sur les séjours femmes organisés par Christine Janin et son association "A chacun son Everest", Dr Christine JANIN, médecin, Alpiniste et 1ère femme française à avoir atteint l'Everest [Présentation](#).
- [Lien sur le site du grand journal de Fance 3](#)

**Les coopérations du Médecin du Travail avec quatre spécialistes médicaux** (Généraliste, Psychiatre, Rhumatologue, Consultant de pathologie professionnelle) du point de vue de la santé au travail d'un patient. *Colloque du 20/05/2016.*

- [Consulter le compte rendu du colloque.](#)

**Prévention de la désinsertion professionnelle. Symposium de l'Institut national de médecine agricole. Tours, 22 janvier 2016.** Le devenir professionnel des victimes de maladies ou d'accidents, qu'ils soient d'origine professionnelle ou non, est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, des entreprises et des organismes de sécurité sociale. Ce colloque a permis de faire le point sur cette question en présentant les différents acteurs et, à partir de retours d'expérience, d'établir des facteurs facilitant ou au contraire des freins à l'employabilité de ces travailleurs dont certains sont en situation de handicap. *Références en santé au travail, 09/2016.*

- [Lire l'article](#)

**34e Congrès national de médecine et santé au travail. Paris, 21-24 juin 2016.** Le 34e Congrès national de médecine et de santé au travail a abordé 8 thèmes d'actualité en mettant en évidence la vitalité des services de santé au travail. Le comité de rédaction de la revue Références en Santé au Travail a choisi de rapporter la synthèse finale de ce congrès. Les communications détaillées de chaque thème peuvent être consultées dans les Archives des maladies professionnelles et de l'environnement (2016 ; 77 (3) : 361-620). *Références en santé au travail, 09/2016.*

- [Lire l'article.](#)

**Retour sur les 6ème Journées Nationales organisées par la Fédération Addiction** (09 et 10/06/2016) à Marseille sur le thème : « Addictions : variations sur les petites mécaniques de l'accompagnement - Parler, Faire, Transmettre ». *Fédération Addiction - 09/2016.*

- [Accéder aux interventions](#)

## La boîte à outils

**Revêtement de chaussées : un guide sur le risque "poussière"** : La fédération nationale des travaux publics, l'Usirf, le Serce, les canalisateurs et l'OPPBTB ont édités un guide pratique sur le thème du risque poussière à destination des opérateurs réalisant des travaux sur les revêtements de chaussée. Rédigé sous forme de fiches, le guide "Poussières" aborde les opérations de fraisage/rabotage, sciage, burinage, dégroutage et carottage. Il permet aux entreprises d'intégrer le risque poussières dans leur document unique d'évaluation des risques. Il traite de la poussière inhalable, des poussières de silice cristalline et des PMA non asbestiformes dont fragments de clivage d'actinolite et de trémolite. *istnf.fr, 12/09/2016*

- [Télécharger le guide.](#)

**Listes des nouveautés INRS** : au 23/09/2016. (Brochures, affiches, ...)

### Brochures

- [ED 4444](#) : Fiche pratique de radioprotection - Gammasensimètre et humidimètre de surface
- [ED 6223](#) : Aide-mémoire technique - Acide fluorhydrique en solution aqueuse
- [ED 6231](#) : Réussir l'acquisition d'une machine ou d'un équipement de travail
- [ED 6246](#) : Aide-mémoire technique - Prévention des expositions liées aux émissions des moteurs thermiques
- [ED 6252](#) : Pour améliorer le transport et la livraison des carcasses de viande (annule et remplace ED 897)
- [ED 6247](#) (uniquement sur le web) : Protection contre les fibres d'amiante. Performances des vêtements de type 5 à usage unique
- [ED 6257](#) : Hygiène des mains autour des soins

### Affiches

- [AA 774](#) : Hygiène des mains par friction hydroalcoolique
- [AA 775](#) (uniquement sur le web) : Conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang

**Vidéos secteur du soin à la personne** :

- [Démarche de prévention dans le secteur du soin - Réflexions sur l'organisation du travail](#)  
[Démarche de prévention dans le secteur du soin - Devenir acteur de sa prévention](#)

### Mise à jour Web

- [ED 980](#) : Aide-mémoire technique - Déclaration des produits chimiques

**Nouvelle édition de l'aide-mémoire juridique TJ 18** : Manutention manuelle (annule et remplace l'édition précédente)

**Calculatrice vibration ensemble du corps** : Cette calculatrice au format Excel permet d'évaluer l'exposition quotidienne aux vibrations transmises à l'ensemble du corps par les engins mobiles. A partir des données vibratoires connues au préalable (mesures ou bases de données, suivant les 3 directions ou l'axe dominant), elle permet de calculer rapidement et facilement l'exposition vibratoire journalière A(8) d'un conducteur, et ceci même si ce dernier utilise plusieurs engins dans sa journée. Les résultats donnés par la calculatrice permettent de situer les expositions vibratoires d'un conducteur par rapport aux valeurs limites réglementaires. *INRS, 06/2016.*

- [Accéder au logiciel](#)

**Santé et sécurité au travail en EHPAD** : Est-ce que ma structure est concernée par les risques psychosociaux ? Comment prévenir les risques liés à la manutention manuelle ? Existe-il des formations à la prévention des risques professionnels ? Voici quelques-unes des questions auxquelles répond le dépliant « Ehpads, Préserver la santé des personnels tout en optimisant la qualité des soins » (**ED 6242**) Trois questions à Carole Gayet, en charge de la coordination de la thématique aide à la personne à l'INRS.

**BTP / Accueillir sur un chantier de gros œuvre** : Ce guide est remis à toute personne lors de son intégration dans l'entreprise : nouvel embauché (CDD, CDI), personnel intérimaire, travailleur affecté à un nouveau poste de travail, stagiaire. L'accueillant remet le guide avec tous les compléments d'informations nécessaires à la sécurité du nouvel arrivant. *OPPBTB, 06/2016.*

- [Télécharger le guide](#) [65 pages]

**BTP : Le nouveau catalogue des éditions de l'OPPBTB est en ligne.** Classé par collections, il recense l'ensemble des outils (fascicules, mémentos, fiches) disponibles en version papier (payant) ou en [téléchargement gratuit](#) .

**La restauration rapide** : Ce guide s'adresse aux chefs des établissements du secteur de la restauration de type rapide, constitué de trois branches d'activité : "hamburgers", "sandwichs" et "livraison à domicile". *INRS, 08/2016.*

- [Télécharger le guide ED 933.](#)

**Risque psycho social - Évaluation et prévention dans les entreprises de moins de 50 salariés.** Ce guide pratique se veut facile d'utilisation et a pour vocation d'apporter une réelle aide au chef d'entreprise dans le repérage et la prise en charge des RPS et ainsi répondre au mieux à ses obligations. *AIPALS, 13/09/2016.*

- [Télécharger le guide pratique.](#) [52 pages].

**Brochures sur les antidépresseurs et les neuroleptiques** [en collaboration avec la revue Prescrire] : Ces brochures sont destinées aux personnes qui prennent un médicament antidépresseur ou neuroleptique, à leurs proches et aux professionnels qui les accompagnent. Elles visent à résumer l'ensemble des informations utiles. Afin de proposer une information fiable et indépendante, elles ont été élaborées en tenant compte de l'avis de personnes prenant ces médicaments au quotidien. *Psychom.org, le 19/09/2016.*

- [Télécharger ou commander les brochures Psychom-Prescrire "Prendre un médicament antidépresseur" et "Prendre un médicament neuroleptique"](#)
- [Télécharger le dossier de présentation des brochures](#) (contexte, chiffres sur la consommation d'antidépresseurs et de neuroleptiques, méthode d'élaboration, références bibliographiques, etc.)

**Pour une bonne gestion des déchets produits par les établissements de santé et médico-sociaux – déchets issus de médicaments et déchets liquide** : Ce guide publié par le Ministère des affaires sociales et de la santé rappelle les règles en vigueur et émet des recommandations en matière de gestion de déchets en évoquant le tri, l'emballage, le stockage, le transport et l'élimination de déchets.

- [Pour en savoir plus.](#)

**Les produits techniques Coiffure** : Une brochure publiée par la CARSAT Centre-Ouest et l'UNEC à la suite d'une action des partenaires sociaux réunis en CTS (Commission Temporaire Spécialisée). Cette brochure est à destination des élèves et des apprentis de la coiffure pour les sensibiliser au risque chimique liés à l'utilisation de leurs produits techniques

- [Consulter la brochure.](#)

**Evaluation des risques - Document unique** : Cet outil Excel permet aux entreprises d'évaluer ses risques grâce à une cotation simple. *AST67-Strasbourg - 09/2016.*

- [Télécharger l'outil](#)

**Préparateur de commandes** : AST67-Strasbourg - 07/2016.

- [Télécharger l'ordonnance de prévention n° 20](#)

**Jardinier - Paysagiste** : EPSAT Vosges-Epinal - 2016

- [Télécharger la brochure](#)

**Apprentis moins de 18 ans - Démarrez du bon pied dans le monde du travail !** SMIA-Angers - 06/2016

- [Télécharger le livret général](#)
- [Télécharger le livret « BTP »](#)
- [Télécharger le livret « Coiffure »](#)
- [Télécharger le livret « Garage »](#)
- [Télécharger le livret « Industrie »](#)
- [Télécharger le livret « Métiers de bouche »](#)
- [Télécharger le livret « Petite enfance »](#)

## Humour

En attendant la visite de l'ergonome :

